

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1130

présenté par
M. Paris

ARTICLE 50 QUATER

I. – À l’alinéa 8, substituer aux mots :

« impose la »

les mots :

« imposent les impératifs de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.